

*Le mot du Maire*



## Dans ce numéro:

Edito:

Page 1

Les compte-rendu des conseils municipaux:

Pages 2-3-4-5

Les horaires de la déchetterie:

page 6

Informations pratiques:

page 7

Vie municipale:

Page 8

Environnement et cadre de vie:

Page 9

Les circuits de bus et les horaires:

Page 10-11-12

*Une nouvelle équipe depuis le mois de mars...un bulletin relooké dont la diffusion pourra être électronique.*

*Nous avons décidé d'en modifier la présentation : une couverture, une présentation dynamique, des rubriques clairement répertoriées.*

*Nous voulons vous donner la parole : vos remarques, vos courriers seront les bienvenus.*

*Nous voulons laisser une place aux nombreux jeunes de notre village : nous attendons des témoignages de leurs activités, des suggestions.*

*Nous y insérerons, autant que faire se peut, des informations cantonales : expositions, manifestations diverses.*

*Nous vous souhaitons une bonne lecture.*

Bien cordialement.  
L'équipe municipale



**Réalisation: Commission bulletin  
Impression, distribution Mairie**

✉ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73

@: Mairie.savolles@wanadoo.fr

\*Les informations mentionnées dans ce bulletin ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent changer sans préavis.

## Les compte rendu des conseils municipaux



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 mars 2008



L'an deux mille huit, le quatorze mars à 18 H 30 , le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LAJOUX, Maire, comme suite aux convocations en date du 10 Mars 2008.

**PRESENTS** : Mme LAJOUX Isabelle – M.DOLE Alexandre – M.ROY Christian M.LEMOINE Yannick - M.BONIN Jean Michel – M.LAVILLE Jean Marc M.THIBAUT Marcel – Mme DURANTON Evelyne – Mme BEURET Françoise LEGHI Alain.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme DEBOSSE Karima

### INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame LAJOUX Isabelle, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Madame BEURET Françoise a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### ELECTION DU MAIRE

Monsieur LEGHI Alain, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur ROY Christian – Madame DURANTON Evelyne.

Madame LAJOUX Isabelle a obtenu 10 Voix.  
Madame LAJOUX Isabelle a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

### ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune

### ELECTION PREMIER ADJOINT

#### *Premier tour de scrutin*

Monsieur DOLE Alexandre a obtenu 5 Voix  
Monsieur ROY Christian a obtenu 4 Voix  
Monsieur LEMOINE Yannick a obtenu 1 Voix

#### *Deuxième tour de scrutin*

Monsieur DOLE Alexandre a obtenu 7 Voix

Monsieur ROY Christian a obtenu 3 Voix  
Monsieur DOLE Alexandre a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

### ELECTION DEUXIEME ADJOINT

Monsieur ROY Christian a obtenu 10 Voix

Monsieur ROY Christian a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

### CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le conseil municipal désigne les conseillers communautaires pour la communauté de Communes du Mirebellois.

#### DELEGUES TITULAIRES

LAJOUX Isabelle  
ROY Christian

#### DELEGUES SUPPLEANTS

BONIN Jean Michel  
DURANTON Evelyne

### SIVOS DE BELLENEUVE

*Le conseil municipal désigne les délégués au SIVOS de Belle-neuve*

#### DELEGUES TITULAIRES

LEMOINE Yannick  
LAVILLE Jean Marc

#### DELEGUES SUPPLEANTS

BEURET Françoise  
DOLE Alexandre

### SIAEP DE MAGNY ST MEDARD

#### DELEGUES TITULAIRES

LEGHI Alain  
THIBAUT Marcel

#### DELEGUES SUPPLEANTS

LAVILLE Jean Marc  
BONIN Jean Michel

✉ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73

@: Mairie.savolles@wanadoo.fr

## SYNDICAT BEZE ALBANE

Le Conseil Municipal désigne les délégués au Syndicat Intercommunal du Bassin versant de la Béze et de l'Albane.

### DELEGUES TITULAIRES

LEGHI Alain  
LAVILLE Jean Marc

### DELEGUES SUPPLEANTS

LEMOINE Yannick  
ROY Christian

## SYNDICAT ELECTRIFICATION DE BINGES

Le Conseil Municipal désigne les délégués au Syndicat d'Electrification de Binges

## DELEGUES TITULAIRES

LEGHI Alain  
BONIN Jean Michel

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal décide les membres au C.C.A.S. de la commune

**Président :** LAJOUX Isabelle

**Membres :** DOLE Alexandre  
DEBOSSE Karima  
BEURET Françoise  
BENETON Nathalie  
LAVILLE Anne Christine  
LAJOUX Marc

La séance est levée à 22h25



## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 avril 2008



L'an deux mille huit, le trois avril à 20 H 30 , le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LAJOUX Isabelle, Maire, comme suite aux convocations en date du 28 Mars 2008.

**PRESENTS :** Mme LAJOUX Isabelle – Mme DEBOSSE Karima– M. LEGHI Alain– M.ROY Christian– Mme BEURET Françoise– Mme DURANTON Evelyne– M.LEMOINE Yannick– M.LAVILLE Jean-Marc– M.THIBAUT Marcel– M.BONIN Jean Michel– M.DOLE Alexandre.

Le conseil municipal approuve le compte rendu en date du 14 Mars 2008

### BUDGET PRIMITIF 2008

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2008 qui peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	64 101
Recettes de fonctionnement	69 600
Dépenses d'investissement	2 660
Recettes d'investissement	6 949

### VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

Le conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes à savoir :

Taxe habitation	8.59
Taxe foncière bâti	10.66
Taxe foncière non bâti	27.83
Taxe professionnelle	8.95

### INDEMNITES ELUS

A compter du 14 Mars 2008 et jusqu'à la fin du mandat, le conseil municipal fixe les indemnités des élus comme suit :  
Indemnité du Maire 8.50 % de l'indice brut 1015, indemnité du premier Adjoint 4.20 % de l'indice brut 1015, indemnité du deuxième Adjoint 3.56 % de l'indice brut 1015.

### TRAVAUX O.N.F.

Le conseil municipal accepte le devis de l'O.N.F. pour un montant de  
1 737.64 € T.T.C. pour les travaux suivants :  
Entretien Gachey et derrière le Mont, fertilisation et paillage parcelle n° 9, labour fourniture et plantations de noyers parcelle HA.

### DELEGUES SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE BINGES

Le conseil municipal désigne les délégués du syndicat d'electrification de Binges

### DELEGUES TITULAIRES

Monsieur LEGHI Alain et Monsieur BONIN Jean Michel

### DELEGUES SUPPLEANTS

Madame BEURET Françoise et Monsieur ROY Christian

✉ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73

@: Mairie.savolles@wanadoo.fr

## **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Le conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-279 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements public aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil  
d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à PRIN Joël, Receveur Municipal.  
de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

.Le conseil municipal prend connaissance d'une disposition de la réforme des autorisations d'urbanisme entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007 concernant le régime applicable aux autorisations de clôture.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> Octobre ( entrée en vigueur de la réforme), l'article L 441-2 du code de l'urbanisme soumettant les clôtures à déclaration de travaux dans les communes disposant d'un P.O.S. ou d'un P.L.U a été abrogé.

En effet, l'édification de clôtures est désormais régie par les articles R 412-2g R 421-12 du code de l'urbanisme. Il en résulte que les clôtures ne sont plus soumises à aucune formalité sauf si les communes délibèrent pour les soumettre à déclaration préalable sur tout ou partie de leur territoire.

Ainsi, aujourd'hui, les clôtures, ( hors secteurs protégés au titre du code du patrimoine), ne sont plus soumises à aucune formalité, dans les communes avec POS ou PLU ( quelles que soient les dispositions du règlement, c'est-à-dire, même si celui-ci rappelle expressément que les clôtures sont soumises à déclaration de travaux.

Prenant connaissance de ces nouvelles dispositions, le conseil municipal décide d'instituer le régime de déclaration préalable pour les clôtures sur l'ensemble du territoire communal.

## **DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,  
Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le conseil municipal décide de donner délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du CGT

Article 2 : Le conseil municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGT.

## **LOTISSEMENT LES CHARMOTTES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la SARL COOREN à Couchey pour un montant de 550.16 € pour la mission Coordination Sécurité et Protection de la santé du lotissement les Charmottes.

Le conseil municipal accepte le devis de France Télécom pour un montant de 552.18 € pour conseil en ingénierie et suivi des travaux de la desserte de 4 lots au lotissement les Charmottes.  
Le conseil municipal autorise le Maire à signer ces devis.

## **VENTE DE CHENES CHEMIN DE CHEVIGNY**

Le conseil municipal décide de vendre les chênes abattus du lotissement chemin de Chevigny.

Un document de mise en vente sera mis au tableau d'affichage.

Le conseil municipal fixe le prix du stère à 30 € -bois pris sur place.

## **GARANTS COMMISSIONS BOIS**

Le conseil municipal désigne les garants pour la commission bois :

M.LEGHI Alain – M.LAVILLE Jean Marc – M.THIBAUT Marcel

## **REPRESENTANT OFFICE DE TOURISME**

Le conseil municipal désigne Monsieur ROY Christian pour représenter la commune à l'Office de Tourisme du Mirebel-lois.

## **COMMISSION TRAVAUX**

M.LEGHI Alain – M.LAVILLE Jean Marc  
M.BONIN Jean Michel – M.DOLE Alexandre

## **COMMISSION VIE DU VILLAGE**

Mme DURANTON Evelyne – Mme LAJOUX Isabelle  
Mme BEURET Françoise – M.THIBAUT Marcel

## **COMMISSION COMMUNICATION – BULLETIN**

M.DOLE Alexandre – Mme LAJOUX Isabelle – M.BONIN Jean Michel  
M.ROY Christian – Mme DEBOSSE Karima – Mme DURANTON Evelyne.

## **POINTS DIVERS**

Suite à la demande de Monsieur DOLE Alexandre, le conseil municipal donne un avis favorable concernant la modification de l'entrée principale de sa propriété.

*La séance est levée à 22 H 45*

✉ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73

@: Mairie.savolles@wanadoo.fr



L'an deux mille huit, le six juin, à 20 H 30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LAJOUX Isabelle, Maire comme suite aux convocations en date du 30 Mai 2008.

**PRESENTS** : LAJOUX Isabelle, DOLE Alexandre, DURANTON Evelyne, DEBOSSE Karima, BEURET Françoise, LEGHI Alain- BONIN Jean-Michel- LAVILLE Jean-Marc- LEMOINE Yannick, THIBAUT Marcel – ROY Christian.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil en date du 3 Avril 2008.

## **CREATION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES CHARMOTTES »**

Le conseil municipal décide la création d'un budget annexe pour le Lotissement « Les Charmottes ».

## **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LES CHARMOTTES**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget primitif du lotissement les Charmottes :

- Dépenses de fonctionnement	366 000.00
- Recettes de fonctionnement	366 000.00

## **OUVERTURE DE CREDITS LOTISSEMENT**

Après avoir pris connaissance du contrat n° AN 092737 établi par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance et des conditions des prêts, le conseil municipal décide :

### **ARTICLE 1**

Pour financer les travaux du lotissement les Charmottes, le conseil municipal contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance une ouverture de crédit d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) au taux de T4M + 0.30 et dont le remboursement s'effectuera au plus tard le 30 Juin 2009.

### **ARTICLE 2**

Madame LAJOUX Isabelle, Maire de SAVOLLES, est autorisée à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

## **TRAVAUX LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal décide de recourir à la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de viabilisation du lotissement « les charmottes »

L'avis public à la concurrence sera affiché au tableau de la mairie. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de ce marché.

## **LOTISSEMENT – PRIX DE VENTE DES LOTS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le prix de vente des lots du lotissement « les charmottes »

LOT N° 1	Superficie 873 M <sup>2</sup>	78 570 € T.T.C.-
LOT N° 2	Superficie 949 M <sup>2</sup>	82 370 € T.T.C.-
LOT N° 3	Superficie 1239 M <sup>2</sup>	96 870 € T.T.C.-
LOT N° 4	Superficie 1532 M <sup>2</sup>	105 660€ T.T.C.-

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents concernant la vente de ces parcelles.

## **MODIFICATIONS DES STATUTS DU SICECO**

VU les statuts du SICECO,  
VU les articles L.2224-31 à L. 2224-35, L.5212-1 et 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le rapport qui lui a été présenté,  
Après avoir entendu l'exposé des motifs,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

ACCEPTE la proposition de dissolution du S.E.P. APPROUVE le règlement de l'actif et du passif tel que proposé par le S.E.P. APPROUVE les nouveaux statuts du SICECO, conformément au document ci-joint, tels qu'ils ont été adoptés par le Comité du SICECO, réuni en assemblée générale le 16 Janvier 2008. DECIDE d'adhérer directement au SICECO sur la base de ses statuts rénovés, et lui transfère en conséquence la compétence « Electricité » DECIDE de transférer au SICECO les compétences optionnelles suivantes (visées à l'article 6 des statuts) : Eclairage public, Enfouissement du réseau France Telecom, hors travaux électriques, Energie gaz, Achat d'énergies AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

## **VENTE PARCELLE SERAIN A 538**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre à Monsieur et Madame Thierry SERAIN domicilié 9, rue de Mirebeau à SAVOLLES, la parcelle de terrain cadastrée A 538 d'une superficie de 90 ca pour 1 euro symbolique.

Les frais de bornage, géomètre et notaire seront à la charge de l'acquéreur. Le déplacement de la clôture sera à la charge de Mr et Mme SERAIN Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant cette vente.

## **POINTS DIVERS**

Le conseil municipal décide d'organiser les festivités du 14 JUILLET comme l'année précédente : apéritif suivi d'un buffet offert aux habitants de la commune.

Une présentation du nouveau bulletin municipal est faite par Alexandre DOLE

Un courrier sera adressé à Jean Louis ROBADEY pour le matériel stocké sur la voie publique.

La séance est levée à 22 H 30

✉ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73

@: Mairie.savolles@wanadoo.fr



# Commune de Savolles

## Les horaires des déchèteries



Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars

	Pontailleur	Maxilly	Mirebeau	Belleneuve	Viéville	Oisilly
Lundi	13h30 à 17h30	8h30 à 12h	14h à 17h	15h30 à 17h30	-	-
Mardi	13h30 à 17h30	-	-	-	-	14h30 à 16h30
Mercredi	13h30 à 17h30	8h30 à 12h	14h à 17h	15h30 à 17h30	9h à 12h	-
Jeudi	8h à 12h 13h30 à 17h30	-	14h à 17h	-	-	14h30 à 16h30
Vendredi	13h30 à 17h30	-	-	15h30 à 17h30	-	-
Samedi	8h30 à 12h 13h30 à 17h30	8h30 à 12h 13h30 à 17h30	9h à 12h 14h à 17h15	9h à 12h 14h à 17h	14h à 17h30	9h 12h 14h à 17h

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre

	Pontailleur	Maxilly	Mirebeau	Belleneuve	Viéville	Oisilly
Lundi	14h à 18h	8h30 à 12h	14h30 à 18h30	15h30 à 18h30		
Mardi	14h à 18h					15h30 à 18h30
Mercredi	14h à 18h	8h30 à 12h	14h30 à 18h30	15h30 à 18h30	9h à 12h	
Jeudi	8h à 12h 14h à 18h		14h30 à 17h30			15h30 à 18h30
Vendredi	14h à 18h			15h30 à 18h30		
Samedi	8h30 à 12h 14h à 18h	8h30 à 12h 14h à 18h	9h à 12h 14h à 18h	9h à 12h 14h à 17h30	14h30 à 18h	9h à 12h 14h à 18h15

**L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.**

Sont acceptés :

- Les encombrants (sommiers, matelas...)
- Les gravats (terre...)
- Les déchets verts (tontes, tailles de haies, feuilles mortes...)
- Le bois, les métaux, Les pneumatiques
- Les déchets à recycler,
- Les gros cartons, les textiles,
- Les déchets ménagers spéciaux (huiles, piles, batteries, ...),
- Les huiles alimentaires sur les déchèteries de Mirebeau et Pontailleur.

A noter : les médicaments périmés ou ceux que vous n'utilisez plus doivent être rapportés chez votre pharmacien

Belleneuve Rue des Sports Tél 03 80 31 98 25  
 Maxilly Route de Talmay Tél 03 80 47 81 81  
 Mirebeau ZA Bocanon Tél 03 80 36 71 64  
 Oisilly Lieu dit La Rochette Route de Champagne/Vingeanne  
 Pontailleur 104, route de St Léger Tél 03 80 47 81 80  
 Viéville Route de Bèze



☒ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73

@: Mairie.savolles@wanadoo.fr

## Les papiers administratifs

### LA CARTE D'IDENTITE

La carte nationale d'identité est un document officiel qui permet de justifier de son identité, elle permet également, en cours de validité, l'entrée dans certains pays sans avoir à présenter de passeport. Sa durée de validité est de 10 ans. Elle est gratuite.

Pour les personnes majeures et mineurs de plus de 13 ans, il faut se présenter personnellement avec les pièces suivantes pour remplir le dossier :

*Carte sécurisée périmée ou non.*

Un justificatif de nationalité française : copie intégrale d'acte de naissance avec filiation complète, un justificatif de domicile de moins de trois mois avis d'imposition, facture d'eau, EDF ou téléphone...), deux photographies, non découpées, non écrites au dos.

Attention les photos doivent être agréées « pièces d'identité ». En cas d'un renouvellement, apporter la carte à renouveler. En cas de remplacement d'une carte perdue ou volée un récépissé de déclaration de vol ou perte sera demandé

Vous êtes mineur de moins de 13 ans : Vous devez vous présenter accompagné du titulaire de l'autorité parentale pour remplir le dossier. Si les parents sont séparés ou divorcés, vous devez présenter le jugement de séparation ou divorce.



### PASSEPORT

Pour l'obtention ou renouvellement d'un passeport:

Se présenter avec l'ancien passeport

- sa carte d'identité, une copie intégrale de l'acte de naissance à se procurer au lieu de naissance, le livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, 2 photos d'identités aux normes passeport, un timbre fiscal à 60€(enfant gratuit -15 ans)

### UNE AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

L'autorisation de sortie de territoire français permet aux mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteur de franchir la frontière de la Métropole. Elle sera demandée en complément d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'un passeport périmé depuis moins de trois mois. Ce document est nécessaire lorsque

l'enfant mineur ne dispose pas d'un passeport personnel en cours de validité. La personne titulaire de l'autorité parentale (père, mère, tuteur) doit se présenter munie : de la pièce d'identité de l'enfant, du livret de famille, de la décision de justice statuant sur l'exercice de l'autorité parentale (jugement de divorce).



### RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire doit s'effectuer dans le mois anniversaire des 16 ans: se présenter en mairie Il est indispensable pour un certain nombre de démarches, comme l'inscription au permis de conduire et à la plupart des examens

✉ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73


@: Mairie.savolles@wanadoo.fr



### Info Mairie

-Les demandes d'aide à la cuve sont disponibles en mairie.

-le secrétariat sera fermé du 25 décembre 2008 au 04 janvier 2009.



### Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

— Le lundi après-midi de 14h à 17h

— Le vendredi matin de 9h à 12h

En cas d'urgence merci de contacter le Maire ou un des Adjointes.

### Inscription liste électorale



L'inscription sur les listes électorales doit être réalisée en Mairie avant le 31 décembre 2008



### Les chiffres

#### SAVOLLES

Code INSEE : 21595  
Code postal : 21310  
Population : 162 habitants  
Nombre de foyers : 55  
Superficie : 313 ares  
Densité : 41 hab/km<sup>2</sup>  
Altitude : 241 m  
Longitude : 5.276389 E  
Latitude : 47.376667 N



### Numéros d'urgence

SAMU: 15 ou 03.80.40.28.29  
Gendarmerie:17  
Pompiers: 18  
Appel d'urgence européen: 112  
Centre anti-poison: Lyon 04.72.11.69.11  
S.O.S. Enfance Maltraitée: 119

**NOUVEAU LOTISSEMENT:** les travaux de viabilisation des parcelles débuteront le 15 octobre 2008

**AMENAGEMENT:** l'aménagement paysager du carrefour sera effectué durant l'automne...

**ECLAIRAGE PUBLIC:** la maintenance sera effectuée la semaine du 24 au 31 novembre, si vous constatez un dysfonctionnement, merci de bien vouloir le signaler à la mairie.

Travaux



✉ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73

@: Mairie.savolles@wanadoo.fr





## Assainissement

Nous sommes dans l'attente d'études administratives complémentaires qui ne sont pas de la compétence de la commune.

## Dispositions concernant l'arrosage, le brûlage, les tondeuses ...



Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les perceuses ... ne peuvent avoir lieu à n'importe quelle heure.

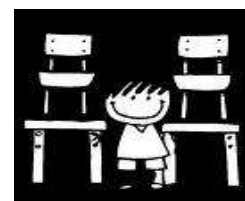
Un arrêté préfectoral du 21 mars 1990 fixe les horaires d'utilisation de ces engins :

Les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30

Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

Les dimanches de 10H00 à 12H00

**Le brûlage des déchets  
est totalement interdit  
sur le territoire  
de la commune.**



## CIRCULATION DANS LE VILLAGE

Nous vous rappelons que tout véhicule en arrêt ne doit pas occasionner de gêne à la circulation des voitures, des transports en commun, des engins agricoles et autres véhicules roulants.



## Prêt des chaises de la Mairie

Nous vous rappelons que les chaises et les bancs peuvent être empruntés pour les habitants du village moyennant une caution de 30 €. Les tables ne sont jamais prêtées.

✉ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73

@: Mairie.savolles@wanadoo.fr

## Les circuits De bus et les horaires

# Les transports scolaires



### Les Horaires école primaire

Point d'arrêt	Matin*	A.M.*	Point d'arrêt	Matin*	A.M.*
Trochères	08h02	13h02	Belleneuve Maternelle	11h27	16h27
Arçon	08h07	13h07	Magny St Médard école	11h35	16h35
Belleneuve Primaire	08h12	13h12	Savolles Transco	11h39	16h39
<b>Savolles Transco</b>	08h17	13h17	Belleneuve Maternelle	11h43	16h43
Belleneuve Maternelle	08h22	13h22	Belleneuve Primaire	11h47	16h47
Magny St Médard école	08h22	13h29	Arçon	11h49	16h49
<b>Savolles Transco</b>	08h29	13h34	Trochères	11h54	16h54
Belleneuve Maternelle	08h34	13h39	Belleneuve Maternelle	-	17h05
Belleneuve Primaire	08h39	13h42	Magny St Médard école	12h10	17h10
			<b>Savolles Transco</b>	12h14	17h14

\* Lundi Mardi Jeudi Vendredi

### Les Horaires Collège

Point d'arrêt	L.M.M.J.V.*	Point d'arrêt	Mercredi	L.M.J..V.**
Fouchanges route Brognon	07h15	<b>Mirebeau sur Bèze collège</b>	12h15	16h40
Fouchanges Arrêt Transco	07h16	<b>Savolles arrêt Transco</b>	12h25	16h51
Arceau Arrêt Transco	07h18	<b>Magny St Médard Arrêt Transco</b>	12h31	16h56
<b>Arcelot Champ Rosé</b>	07h20	Arcelot Transco Gallas	12h35	17h04
<b>Arcelot arrêt Transco centre</b>	07h22	<b>Arcelot arrêt Transco centre</b>	12h39	17h09
Arcelot Transco Gallas	07h23	<b>Arcelot Champ Rosé</b>	12h40	17h11
<b>Magny St Médard Arrêt Transco</b>	07h33	Arceau Arrêt Transco	12h42	17h14
<b>Savolles arrêt Transco</b>	07h38	Fouchanges Arrêt Transco	12h44	17h16
<b>Mirebeau sur Bèze collège</b>	<b>07h46</b>	Fouchanges route Brognon	12h45	17h17

\* Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

\*\* Lundi Mardi Jeudi Vendredi



✉ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73

@: Mairie.savolles@wanadoo.fr

## 36-R-37-R GRAY—MIREBEAU SUR BEZE—BELLENEUVE - DIJON-horaire valable jusqu'au 31 aout 2009

N Ligne	36	37	37	37	37	36	37	37	37	36	37	37	36	37	37	36
Jours de circulation	lmmjv s-	lmmjv --	lmmjv --	--m-- --	lmmjv s-	lmmjv s-	lmmjv s-	lmmjv --	lm-jv- -	lmmjv s-	lm-jv- -	lm-jv- -	lmmjv s-	lmmjv s-	lm-jv- -	lmmjv sd
Fêtes (sauf 01/05)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Période scolaire	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Congés scolaire	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI
notes à consulter	*1			*3	*3	*4				*4	*3			*2	*3	
Dijon -Montchapet				12:07				15:07	16:07		17:07			18:07		
Dijon -Ziem				12:09				15:09	16:09		17:09			18:09		
Dijon -Gare de Dijon-Ville	07:55	09:05	11:05		12:20	12:20	14:20	15:20		16:20			17:20	18:20		19:50
Dijon -Darcy	07:58	09:09	11:09		12:24	12:24	14:24	15:24		16:24			17:24	18:24		19:52
Dijon -République Rousseau	08:01	09:12	11:12	12:22	12:27	12:27	14:27	15:27	16:22	16:27	17:22		17:27	18:27		19:55
Dijon -Boulevard Thiers (30 Octobre)	08:04	09:15	11:15	12:25	12:30	12:30	14:30	15:30	16:25	16:30	17:25	17:25	17:30	18:30	18:30	
Dijon -Parc des Sports	08:07	09:20	11:20	12:30	12:35	12:35	14:34	15:34	16:30	16:35	17:30	17:30	17:35	18:34	18:34	
Dijon -Billardon	08:09	09:21	11:21	12:31	12:36	12:36	14:35	15:35	16:31	16:36	17:31	17:31	17:36	18:35	18:35	
Varois-et-Chaignot -Varois bas		09:27	11:27	12:38			14:42	15:42	16:38							
Varois-et-Chaignot -Mairie		09:29	11:29	12:40			14:44	15:44	16:40							
Varois-et-Chaignot -Chaignot		09:30	11:30	12:41			14:45	15:45	16:41							
Orgeux -Transco RD 960		09:32	11:32	12:43			14:47	15:47	16:43							
Arc-sur-Tille -Guillotière	08:19	09:37	11:37		12:46	12:46	14:52	15:52		16:46	17:41		17:46	18:45		20:08
Arc-sur-Tille -Gourmerault				12:48					16:48			17:41			18:46	
Arc-sur-Tille -Moulin				12:50					16:50			17:43			18:48	
Arc-sur-Tille -Ecole				12:52					16:52			17:45			18:50	
Arc-sur-Tille -Prés Pillots				12:54					16:54			17:47			18:52	
Arc-sur-Tille -Zone Artisanale				12:56					16:56			17:49			18:54	
Arc-sur-Tille -Roulotte											17:42		18:46			
Arc-sur-Tille -Champ de foire	08:21	09:39	11:39		12:48	12:48	14:54	15:54		16:48	17:43		17:48	18:47		20:10
Belleneuve -Les Marais		9:45	11:45		12:55		15:01	16:01		16:53	17:48			18:54		
Belleneuve -Ecole Centre commercial		09:47	11:48		12:58		15:03	16:03		16:55	17:50			18:56		
Belleneuve -Chevreul		09:49	11:49		12:59		15:04	16:04		16:57	17:52			18:57		
Belleneuve -Mairie		09:50	11:50		13:00		15:05	16:05			17:53			18:58		
Belleneuve -Arçon				13:05							18:00				18:58	
Trochères -Transco				13:07							18:02				19:00	
<b>Savolles -Transco</b>		<b>09:54</b>	<b>11:54</b>		<b>13:04</b>		<b>15:09</b>	<b>16:09</b>		<b>17:01</b>	<b>17:57</b>			<b>19:02</b>		
Magny-Saint-Médard -Transco	08:26					12:54							17:54		18:54	20:15
Tanay -Tanot					13:08									19:06		
Tanay -Village					13:09									19:07		
Mirebeau-sur-Bèze -Marronniers	08:31	09:58	11:58		13:16	13:00	15:13	16:13		17:05			17:59	19:13		20:19
Mirebeau-sur-Bèze -La Tranchée	08:33	10:00	12:00		13:17	13:01	15:15	16:15		17:07			18:01	19:15		20:21
Renève -Transco	08:38					13:06				17:12			18:06	19:17		20:26
Champagne-sur-Vingeanne -Transco														19:22		
Beaumont-sur-Vingeanne -Transco														19:26		
Essertenne-et-Cessey -Transco	08:43					13:11				17:15			18:11			20:31
Mantoche -RD 70	08:47					13:15				17:22			18:15			20:36
Arc-lès-Gray -Gare de Gray	08:53					13:21				17:27			18:21			20:41
Gray -Place des tilleuls	08:56					13:24				17:30			18:24			20:44
Gray -Gare Routière	08:59					13:27				17:33			18:27			20:45

☒ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73

@: Mairie.savolles@wanadoo.fr

# Commune de Savolles

37-A-36-A DIJON-BELLENEUVE-MIREBEAU SUR BEZE-GRAY horaire valable jusqu'au 31 aout 2009

N°Ligne	36	37	37	37	37	36	37	37	37	36	37	37	36
Jours de circulation	mmjvs	lmmjv	lmmjvs	lmmjvs	lmmjvs	lmmjvs	lmmjvs	lmmjv	mmjvs	mmjvs	lmmjvs	lmmjv	lmmjvsd
Fêtes (sauf 01/05)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Période scolaire	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Congés scolaire	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
notes à consulter	*1		*2 *3			*4				*4			
Gray -Gare Routière	06:22					07:42				13:53			17:37
Gray -Place des tilleuls	06:25					07:39				13:56			17:40
Arc-lès-Gray -Gare de Gray	06:27					07:45				13:58			17:42
Mantoché -RD 70	06:34					07:52				14:05			17:49
Essertenne-et-Cessey -Transco	06:40												17:54
Beaumont-sur-Vingeanne -Transco			06:37										
Champagne-sur-Vingeanne -Transco			06:41										
Renève -Transco	06:46					08:00				14:15			18:00
Mirebeau-sur-Bèze -La Tranchée	06:52		06:51		07:00	08:05	09:05	10:05	13:20	14:20	15:20	17:20	18:05
Mirebeau-sur-Bèze -Marronniers	06:54		06:53		07:02	08:07	09:07	10:07	13:22	14:22	15:22	17:22	18:07
Tanay -Village			06:59		07:07								
Tanay -Taniot			07:00		07:08								
Magny-Saint-Médard -Transco	07:00		07:04							14:27			18:12
Trochères -Transco				06:44									
Belleneuve -Arçon				06:48									
<b>Savolles -Transco</b>				<b>06:52</b>	<b>07:12</b>	<b>08:11</b>	<b>09:11</b>	<b>10:11</b>	<b>13:26</b>		<b>15:26</b>	<b>17:26</b>	
Belleneuve -Mairie				06:57	07:15		09:15	10:15	13:30		15:30	17:30	
Belleneuve -Chevreul				06:59	07:16	08:15	09:16	10:16	13:31		15:31	17:31	
Belleneuve -Ecole Centre commercial				07:02	07:17	08:17	09:17	10:17	13:32		15:32	17:32	
Belleneuve -Les Marais				07:04	07:19	08:19	09:19	10:19	13:34		15:34	17:34	
Arc-sur-Tille -Champ de foire	07:06		07:10	07:10	07:25	08:25	09:25	10:25	13:40	14:32	15:40	17:40	18:17
Arc-sur-Tille -Zone Artisanale		07:01											
Arc-sur-Tille -Près Pillots		07:03											
Arc-sur-Tille -Ecole		07:06											
Arc-sur-Tille -Roulotte			07:11										
Arc-sur-Tille -Moulin		07:08											
Arc-sur-Tille -Gourmerault		07:10											
Arc-sur-Tille -Guillotière	07:08		07:12	07:12	07:27	08:27	09:28	10:28	13:43	14:34	15:43	17:43	18:19
Orgeux -Transco							09:33	10:33	13:48		15:48	17:48	
Varois-et-Chaignot -Chaignot							09:35	10:35	13:50		15:50	17:50	
Varois-et-Chaignot -Mairie							09:36	10:36	13:51		15:51	17:51	
Varois-et-Chaignot -Varois bas							09:37	10:37	13:52		15:52	17:52	
Dijon -Castelnau		07:25	07:25	07:25	07:37	08:37	09:44	10:44	13:59		15:59	17:59	
Dijon -Parc des Sports		07:29		07:29	07:39	08:42	09:47	10:47	14:02		16:02	18:02	
Dijon -Place du 30 Shell		07:33		07:33	07:41	08:45	09:50	10:50	14:05		16:05	18:05	
Dijon -République Devosge	07:23			07:37	07:44	08:48	09:53	10:53	14:08	14:50	16:08	18:08	18:35
Dijon -Darcy Perrières	07:26			07:42	07:48	08:54	09:57	10:57	14:12	14:54	16:12	18:12	18:39
Dijon -Gare de Dijon-Ville	07:30			07:45	07:50	08:57	10:00	11:00	14:15	14:58	16:15	18:15	18:43
Dijon -Bordot		07:40											
Dijon -Montchapet			07:42										
Dijon -Ziem			07:45										

\*1 Ce service ne fonctionne pas durant les vacances scolaires de juillet et août

\*2 desserte de BEAUMONT-SUR-VINGEANNE et de CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE les jours de rentrée scolaire

\*3 fonctionne uniquement le samedi suivant calendrier de Montchapet

Ce service ne fonctionne pas durant les vacances scolaires de juillet et août

\*4 correspondance avec TER CHAMPLITTE et/ou BESANCON à la gare routière de GRAY

□service en correspondance avec les lignes 34, 36 et 37



✉ Mairie 21310 Savolles

☎ fax: 03.80.36.72.73

@: Mairie.savolles@wanadoo.fr